COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit septembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

PRÉSENTS : Cédric DAUDUIT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Véronique SAUZEDDE, Thierry SOULEYRAS, Franck MOREL, Grégory COINTE, Pascale VITTOZ, Anthony BOURBONNAUX, Héloïse FERRIER, Mathilde BRIVARY, Zachary AUDEBERT

Ont donné procuration :
Isabelle MAUBERT à Franck MOREL
Patricia LACHAMP à Céline DESSIMOND
Rémi CHABANAT à Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE
Sandrine FAURE à Christian ROBIN

Absent : Patricia MONTAGNIER
Franck ROUGIER

Secrétaire de séance : Cédric DAUDUIT

DELIBERATION
Contrat de prestation d'assistance juridique 2026/2027
N°2026/09/62

Objet : Autres domaines de compétence des communes

Vu la nécessité pour la commune d'Orléat de pouvoir bénéficier d'une assistance et d'un conseil juridique réguliers afin de sécuriser ses décisions et ses actes administratifs ;
Considérant que la commune est susceptible d'être confrontée à des problématiques juridiques nécessitant l'intervention et l'expertise d'un professionnel du droit ;
Considérant qu'il apparaît opportun de conclure un contrat d'assistance juridique portant notamment sur des conseils juridiques général, droit administratif, droit de l'urbanisme, droit de la fonction publique, marchés publics, contentieux, etc ;
Considérant que le contrat serait conclu avec la société d'avocats Teillot associés, dont le siège est situé 21 boulevard Berthelot 63400 CHAMALIERES, pour une durée de 1 AN à compter du 1/09/2026 ;
Considérant que les prestations seront rémunérées selon un forfait annuel de 4 800 € TTC;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

AR Prefecture
063-216302653-20260928-20260962-DE
Reçu le 01/10/2026

- Approuve la conclusion d'un contrat d'assistance et de conseil juridique entre la commune d'Orléat et la société d'avocats Teillot associés
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre
- Prévoit les crédits nécessaires au paiement des prestations ;
- Autorise Monsieur le Maire dans le cadre des crédits inscrits au budget et conformément aux disposition applicables, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme, fait et délibéré
les jour, mois et an ci-dessus,
au registre sont les signatures.

Orléat, le 28 septembre 2026

Le secrétaire
Cédric DAUDUIT

Le Maire
Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

AR Prefecture

063-216302653-20260928-20260962-DE
Reçu le 01/10/2026